

INTITULE DE L'ACTION

INFIRMIER DIPLOME D'ETAT

OBJECTIFS

La formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier vise :

- L'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

PUBLIC VISÉ

- o Lycéens, étudiants
- o Salariés, demandeurs d'emploi, agent hospitalier.
- o Être âgé de 17 ans au moins
- o Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

PRÉREQUIS

- **Les titulaires** d'un baccalauréat (toutes séries) - attention, vous ne pourrez intégrer l'Institut de formation en soins infirmiers que sous réserve d'obtenir le bac) ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- **les candidats** relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

POSITIONNEMENT

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, leur inscription en IFSI est précédée de la procédure de préinscription prévue via la plateforme **Parcoursup**.

Modalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, **les candidats relevant de la formation professionnelle continue** doivent satisfaire aux épreuves de sélections suivantes :

- Présentation orale (durant 20 minutes et notée sur 20 points) de l'expérience professionnelle du candidat ; Le candidat doit remettre un dossier au jury lui permettant d'apprécier sa motivation ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes : **copie d'une pièce d'identité, diplôme(s) obtenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un CV, une lettre de motivation ;**



- Epreuve écrite (d'une durée d'une heure et notée sur 20 points) comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (évaluation des qualités rédactionnelles, aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que la capacité du candidat à se projeter dans son futur environnement professionnel) et une sous-épreuve de calculs simples (notée sur 10 points, elle doit permettre au jury d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats sur la base de calculs simples).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale et écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40 aux deux épreuves.

Pour les candidats non-bacheliers en possession d'une attestation délivrée par l'Agence Régionale de Santé en 2018, les modalités de sélection comportent 2 épreuves :

- 1 entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de 20 mn
- 1 sous-épreuve écrite de calculs simples d'une durée de 30 mn.

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

La formation est accessible uniquement :

- Sur la plateforme de Parcoursup pour les bacheliers ou équivalences
- Pour les candidats en formation professionnelle continue, après les tests de sélection.

La rentrée s'effectue dans l'année.

L'admission est définitive une fois que l'étudiant s'est acquitté des droits d'inscription.

CONTENU DE FORMATION

Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD (Licence, Master, Doctorat) et valide le niveau Licence. Les études se déroulent dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). En partenariat avec l'Université, elles préparent en 3 ans, au

Diplôme d'État d'Infirmier et à l'obtention du grade Licence.

ENSEIGNEMENTS du SEMESTRE 1	
UE 1.1 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	UE 1.3 Législation, Ethique et Déontologie
UE 2.1 Biologie fondamentale	UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions
UE 2.4 Processus traumatique	UE 2.10 Infectiologie, Hygiène
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	UE 4.1 Soins de confort et de bien être
UE 3.1 Raisonnement et Démarche clinique IDE	
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

ENSEIGNEMENTS du SEMESTRE 1	
UE 6.1 Méthode et TIC	
UE 6.2 Anglais	

MOYENS PREVUS

- **Moyens pédagogiques**
 - Documentation remise au stagiaire
 - Supports de cours
 - Travaux pratiques
 - Simulations
- **Moyens techniques**
 - Ordinateurs portables
 - Imprimante laser couleur, scanner
 - Tableau numérique
- **Moyens d'encadrement**
 - Intervenants universitaires et médecins ; professionnels infirmiers
 - Formateurs infirmiers cadres de santé, infirmier hygiéniste, infirmière puéricultrice avec une expérience professionnelle de plus de 25 ans dans le domaine hospitalier.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution**
 - Signature de feuilles d'émargement par l'intervenant ou le formateur qui dispense le cours et par les stagiaires.
 - Questionnaire de satisfaction
- **Sanction**
 - Évaluations chaque semestre, Portfolio, TFE, jury du diplôme d'état.
 - **Diplôme d'état d'infirmier**

DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Durée totale de la formation : 4200 heures

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

- Date de début de la formation **lundi 04 septembre 2023**
- Date de fin de la formation **vendredi 5 juillet 2024**

Horaires :

Amplitude horaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 18h00	8h00 à 18h00	8h00 à 14h00	8h00 à 18h00	8h00 à 14h00

L'enseignement en Institut de Formation est organisé sur la base de 35h par semaine avec une pause déjeuner d'une durée de 1 heure.
La planification des cours ne peut se faire au-delà de 18h.

- 2 100 heures de formation théorique
- 2 100 heures de formation clinique en stage

Rythme :

- En alternance

Lieu :

**Centre hospitalier de l'ouest guyanais 1465 boulevard de la Liberté
97393 Saint-Laurent-du-Maroni**

Le cursus de Formation est fondé sur l'alternance.

Il comprend :

6 semestres validant les 180 ECTS (European Credit Transfert System) du grade Licence

○ 1^{ère} année –

- **Semestre 1**
 - 15 semaines d'enseignements théoriques
 - 5 semaines de stage.
- **Semestre 2**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.

○ 2^{ème} année

- **Semestre 3**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.
- **Semestre 4**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.

○ 3^{ème} année –

- **Semestre 5**
 - 10 semaines d'enseignements théoriques
 - 10 semaines de stage.
- **Semestre 6**
 - 5 semaines d'enseignements théoriques

Organisme de formation **Projet Professionnel Plus**

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 *auprès de la préfecture de la Région Guyane*

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

- 15 semaines de stage.
- Chaque semestre contient **20 semaines** de formation.
- **2100 heures théoriques**, soit 50% d'enseignement en IFSI.
- **2100 heures de stages cliniques**, 50% de stage.

Cout de la formation :

La formation coûte 12 000 € par an.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'infirmier diplômé d'Etat, peut travailler dans les structures de soins dans l'union européenne.
En France comme en Guyane de nombreux postes sont à pourvoir.

SUITE DE PARCOURS

- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmière puéricultrice
- Infirmier libéral
- Cadre de santé en service de soins
- Cadre de santé formateur en IFSI
- A l'université pour un master ou doctorat

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

☎ : 0594 28 44 35

SIRET : 435 190 830 000 32

🌐 : www.projetproplus.fr

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0694 23 46 65

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 *auprès de la préfecture de la Région Guyane*

✉ : accueil@projetproplus.fr

N°Finess : 970305128